

COMMUNE DE NORDAUSQUES

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL DU 7 NOVEMBRE 2022

Présents : Mesdames et messieurs JOLY Laurence, BRIENNE Ingrid, EVRARD André, DUCROCQ Sabine, GHISKJER Mickaël, SAINT-MAXENT Sandrine, DENYS Matthieu.

Absent excusé ayant donné mandat de vote :

Mandant	Mandataire	Date de la procuration
M. BERTIN Maxence	M. EVRARD André	4/11/2022

Absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote : Mme Mélanie TIBERGHEN, M. ERCKELBOUDT Simon et M. HETRU Freddy.

Madame BRIENNE Ingrid est nommée secrétaire de séance.

1/ Compte-rendu du précédent conseil :

Le compte-rendu de la réunion du 9/06/2022 est validé à l'unanimité.

2/ Achat immeuble conjoints SCOTTE sis rue de la Mairie avec demande de subvention auprès du Département :

Ayant pour projet l'agrandissement de la Maison des Loisirs,

Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres décide d'acquérir l'immeuble cadastré section AB n°63 sis rue de la mairie et sollicite une subvention auprès du Département pour la réalisation de cette acquisition. Il donne pouvoir à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'ensemble des démarches relatives à ces décisions.

3/ Projet d'installation de panneaux photovoltaïques :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que les panneaux photovoltaïques installés sur le local technique produisent de l'électricité mais la commune n'en bénéficie pas. Seuls les panneaux seront concédés à la commune dans 20 ans. Il informe également le Conseil que le prix du MWatt qui était de 50 € en 2019, 150 € en 2021, 200 € début 2022, s'élèvera à 1130 € en 2023 d'après la FDE. La Commune qui compte moins de 2000 habitants et emploie moins de 10 salariés pourra bénéficier du bouclier fiscal en 2023 qui limitera l'augmentation du coût de l'électricité à 15 %. Pour en bénéficier, il faudra quitter le marché attribué actuellement à Total Energie et souscrire un nouveau contrat auprès d'edf.

Monsieur le Maire, dans le cadre de la recherche des économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables, présente au Conseil un projet de mise en place de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux (école du haut, vestiaires sportifs, local technique) dont le coût HT s'élève à 94 334 € 50 (113 201€40 TTC).

Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents :

- Valide le projet d'installation de panneaux photovoltaïques ;
- Sollicite auprès du Conseil Départemental, une subvention au taux maximal ;
- Sollicite auprès du Conseil Régional, une subvention au taux maximal ;

- Sollicite une subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local.
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour la réalisation des démarches relatives à ces décisions.

4/ Location de la salle de cantine, le week-end et lors des enterrements uniquement :

Monsieur le Maire propose de mettre à la location la salle de la restauration scolaire le week-end au tarif de 150 € plus un forfait de nettoyage de 50 € et un forfait charges (qu'il conviendra de déterminer) pour 30 personnes maximum. Le locataire devra reprendre les déchets occasionnés lors de sa location. La salle pourra être également utilisée pour les réunions de famille lors d'enterrements, hors période scolaire au tarif de 30 €.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la mise en location de cette salle.

5/ CAPSO -Nouveaux statuts :

Par délibération de son Conseil Communautaire en date du 30 juin 2022, la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer (CAPSO) a approuvé un projet de modification de ses statuts et notamment la suppression d'un certain nombre de compétences et de certains projets. Le Conseil est sollicité pour donner son avis.

Monsieur le Maire donne lecture des compétences supprimées et informe le Conseil que la Dotation de Solidarité Communautaire va baisser de 5 %. Il précise que certaines communes ayant fait le choix d'implanter un maison France services sur leur territoire, sollicitent maintenant la participation financière de la CAPSO pour faire face à des coûts importants de fonctionnement. Il rappelle que ce transfert de compétences de l'Etat doit être compensé par l'Etat.

Le Conseil Municipal par 6 abstentions et 2 votes contre donne avis défavorable au projet de changement de statuts tel qu'il a été proposé.

6/ Augmentation du prix des repas de la cantine scolaire : question reportée (pas le quorum pour cette question).

7/ Projet euro vélo portion de voie : question reportée.

8/ Location de la salle des loisirs aux associations :

Mme Sabine DUCROCQ n'a pas pris part à la délibération.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents décide que :

-Les associations de Nordausques recevant une subvention de la commune pourront utiliser la Salle des fêtes (Maison des loisirs) trois fois par an gratuitement ; seules les charges seront facturées (frais d'électricité, au moyen d'un relevé de compteur avant et après location).

-Les associations de Nordausques ne recevant pas de subvention de la commune pourront utiliser la Salle des fêtes (Maison des loisirs) cinq fois par an gratuitement ; seules les charges seront facturées (frais d'électricité au moyen d'un relevé de compteur avant et après location).

9/ Réception de l'immeuble « ferme Leroy » :

Monsieur le Maire informe le Conseil que la réception de l'immeuble « ferme Leroy » a été faite. Il doit récupérer les clefs et le DPE (diagnostic de performance énergétique) afin de faire le point sur les travaux de mise en conformité à réaliser pour la mise en location. Des demandes de subventions auprès de la FDE seront effectuées pour le chauffage et l'isolation.

10/ Location de la partie habitable de l'immeuble 720 route nationale « ferme Leroy » :

Monsieur le Maire propose au Conseil la création d'un logement d'urgence dans la partie habitable pour répondre aux situations d'urgence et expose la situation particulière d'une famille.

11/ Proposition d'aménagement de la grange 720 route nationale en médiathèque :

Le Conseil Municipal est favorable à la proposition faite par Monsieur le Maire de créer une Médiathèque dans la grange de l'immeuble 720 route nationale. Il sollicite l'aide du bureau d'étude du CAUE et de la Lecture Publique du Conseil Départemental pour la concrétisation de ce projet.

12/ Coupures de l'éclairage public et changement de fournisseur d'électricité pour le groupe scolaire :

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la souscription d'un contrat de fourniture d'électricité auprès d'EDF au 01/01/2023 pour le groupe scolaire.

Afin de limiter les surcoûts occasionnés par l'augmentation du prix de l'électricité, le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition faite par Monsieur le Maire de coupures de l'éclairage public en semaine de 21 h 30 à 5 h et le week-end (samedi et dimanche) de 18 h à 8 h.

13/ Repas du 11 novembre :

Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents décide :

- qu'il sera offert le 11/11/2022 un repas aux personnes de 62 ans et + de 62 ans domiciliées à Nordausques ;
- de donner la possibilité aux personnes ne pouvant pas prendre part au repas à la salle de venir retirer le plat principal ;
- d'autoriser les membres du club des anciens combattants de Zouafques (ce club ayant fusionné avec celui de Nordausques) à prendre part au repas moyennant le paiement d'une participation de 30 € par personne pour les membres domiciliés à Zouafques ;
- qu'une participation de 30 € sera demandée aux personnes non-concernées par la gratuité (époux et épouse de -62 ans) prenant part au repas à la salle ;
- qu'une participation de 10 € sera demandée aux personnes non-concernées par la gratuité (époux et épouse de -62 ans) venant retirer le plat principal ;
- dit que les crédits nécessaires à la réalisation du repas ont été prévu au BP 2022.

14/ Aménagement du terrain acheté pour la mise en place d'un terrain de football d'entraînements :

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition de Monsieur de Maire de faire des demandes de subventions auprès de l'Agence National du Sport et la Fédération de Football pour l'aménagement du terrain acquis par la commune rue de la panne en terrain d'entraînements 8X8.

15/ Soutien scolaire :

Lors des vacances scolaires, du soutien est organisé par les enseignants avec l'accord de Monsieur le Maire pour l'occupation des classes. Peu d'élèves y participent (6 élèves par classe, voir 3 par classe et par enseignant aux vacances de Toussaint) mais chaque enseignant occupe une classe ; ce qui entraîne des frais de chauffage et d'éclairage importants.

Le Conseil Municipal, pour limiter l'utilisation des classes et donc les frais de chauffage et d'éclairage pendant les vacances scolaires pour le soutien scolaire, demande aux enseignants de regrouper le soutien scolaire dans une seule classe avec différents niveaux et de ne pas faire de soutien aux vacances de Noël.

16/ Contrat PEC : Activités périscolaires et entretien espaces verts :

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de créer un poste de CAE-PEC de 20 heures par semaine pour une durée de 12 mois pour la mise en place et le suivi du projet pédagogique de création de 4 potagers à l'école ainsi que les activités périscolaires autour de ce projet ainsi que le développement et l'entretien des espaces verts pour la commune.

17/ Contrat de maintenance de la cloche à l'église :

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Valide la remise en état du moteur de la volée par la Société BODET pour un montant HT de 3216 € 50
- Valide le contrat de maintenance du moteur de la volée proposé par la Société BODET pour un montant annuel 245 € ht (294 € ttc)
- Valide les travaux de remplacement de la mise sur billes de la Cloche par la Société BODET pour un montant de 2 528 € 50 ht (3034 € 20 ttc) et la demande de subvention si rapportant auprès du Conseil Départemental.

18/ Adoption de l'instruction budgétaire et comptable M57 :

Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents décide :

- D'adopter, à compter du 1^{er} janvier 2024, la nomenclature budgétaire et comptable M57 abrégé ;
- De préciser que la nomenclature M57 abrégée s'appliquera au Budget de la Commune ;
- De maintenir le vote des budgets par nature et de retenir les modalités de vote de droit commun, soit un vote au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, à mettre en œuvre les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

19/ Cimetière rue neuve : puits du souvenir, achat de plaques d'identification :

Dans le cadre de l'aménagement d'un puits du souvenir au cimetière rue neuve, le Conseil Municipal sur proposition de Monsieur le Maire, décide à l'unanimité de ses membres présents de mettre en place un marbre où il y sera posé des plaques d'identification des défunts. Pour une question d'uniformisation de l'ensemble, la commune achètera et fera installée les plaques et les refacturera à la famille des défunts au prix coûtant.

Pouvoir est donné à Monsieur le Maire, pour réaliser l'ensemble des démarches relatives à cette décision.

20/ Informations et questions diverses :

- **Spectacle enfants** : Mme Brienne rappelle que le 4 décembre est offert au complexe de Tournehem un spectacle de Noël pour les enfants de la Commune. Une invitation a été remise aux enfants par le biais de l'école et dans les boîtes aux lettres des enfants scolarisés à l'extérieur. La publicité a été faite également sur le site de la commune et sur facebook. Seuls, 24 enfants se sont inscrits et 29 adultes. Coût pour la commune 144 €.

- **Centre de Loisirs** : Monsieur le Maire informe le Conseil de l'offre qu'il a reçu de la société Proxy serve. Cette société propose à la commune l'organisation d'un centre de loisirs 4 semaines par an, 1 semaine à chaque période de vacances scolaires, pour 20 enfants (8 de - de 6 ans et 12 de + de 6 ans) de 9 h à 17 h, pour un montant de 8 994 € sans pause méridienne et 10 314 € avec pause méridienne. La participation serait de 45 € par semaine et par enfant pour les parents (avec déduction fiscale de 50 %). Le reste à charge pour la Commune serait de 5000 €. La question sera mise à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

- **Voisins vigilants** : M. Denys fait le point sur l'avancée de ce dossier. Des flyers seront distribués prochainement aux habitants et des panneaux voisins vigilants seront installés aux entrées de la Commune.

- **Audomarose** : Mme JOLY donne lecture au Conseil du Bilan financier des manifestations organisées dans le cadre d'octobre Rose, les 15 et 16 octobre derniers. Elle précise que le Comité des fêtes remettra un chèque de 2 809 € 89, le 19 novembre aux Responsables d'Audomarose.

- **Investissement** : Monsieur le Maire présente au Conseil le Plan pluriannuel d'investissements qu'il a élaboré.

- **Illuminations de Noël** : Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a réussi à baisser le budget des illuminations de Noël et sollicite le Conseil pour l'installation et la création de décors. Il précise que le temps d'éclairage sera réduit, il se fera de 18 h à 22 h sauf le jour du marché de Noël. Ils débiteront le 3 décembre.

- **Colis de Noël** : Monsieur le Maire demande au Conseil de réfléchir sur le budget des colis, sur des idées de menu, des bons d'achat etc... pour la prochaine réunion.

- **Prochaine réunion** : Monsieur le Maire informe le Conseil que la prochaine réunion aura lieu le 5 décembre à 19 h.

Levée de séance : 21 h 20.

La Secrétaire de séance,
Ingrid BRIENNE.



Le Maire de Nordausques,
Gilles DEBOVE.

